CLARESCO SICAV
Société d'investissement à capital variable organisée sous la forme d'une société anonyme
Siège Social : 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg N°B 73.862
(la "**Société**")

AVIS AUX ACTIONNAIRES

Objet : Fusion-absorption du compartiment CLARESCO SICAV – CLARESCO OR ET METAUX PRECIEUX par le compartiment CLARESCO SICAV – CLARESCO USA

Codes ISIN : CLARESCO USA (LU1379103812) (Absorbant)
CLARESCO OR ET METAUX PRECIEUX (LU0386352719) (Absorbé)

Luxembourg, le 21 juin 2023

Madame, Monsieur,
Cher actionnaire,

Le conseil d'administration de la Société (le "**Conseil d'Administration**") vous prie de trouver ci-après des informations importantes concernant votre investissement dans les compartiments CLARESCO SICAV – CLARESCO OR ET METAUX PRECIEUX (le "**Compartiment Absorbé**") et CLARESCO SICAV – CLARESCO USA (le "**Compartiment Absorbant**") (ensemble les "**Compartiments**").

Le but de la présente lettre est de décrire l'opération de fusion par absorption (ci-après la "**Fusion**") du Compartiment Absorbé par le Compartiment Absorbant.

La Fusion des Compartiments sera effectuée en conformité avec les statuts de la Société, le prospectus de la Société (le "**Prospectus**") et les dispositions des articles 1 (20) a) et 65 à 76 de la loi du 17 décembre 2010 relatives aux organismes de placement collectif, telle que modifiée (la "**Loi de 2010**").

Il est prévu que la Fusion devienne effective le 30 août 2023 à minuit (la "**Date Effective**").

1. **Motifs de la Fusion**

Il a été établi par le Conseil d'Administration que la Fusion des Compartiments est dans l'intérêt des investisseurs.

La Fusion permettra de procéder à une rationalisation des produits offerts au vu de la similarité de la clientèle cible et du positionnement sur le marché des deux Compartiments.

En outre, le Conseil d'Administration estime que la Fusion permettra d'augmenter les actifs sous gestion et donc de répartir les frais sur une plus grande masse d'avoirs.

Le tableau figurant ci-après indique les valeurs approximatives des Compartiments ainsi que leurs valeurs cumulées au 1er juin 2023 :

	Valeur approximative au 01/06/2023 en euros
Compartiment Absorbé	1,7 M€
Compartiment Absorbant	59,0 M€
Valeur cumulée	60,7 M€

2. Comparaison des principales caractéristiques des Compartiments

Bien que les principales caractéristiques des Compartiments soient décrites dans l'Annexe 1 du présent avis, les actionnaires sont informés :

- Les similitudes clés suivantes :
  - Les Compartiments font partie du même organisme de placement collectif en valeurs mobilières (OPCVM) de droit luxembourgeois, à savoir la Société, et bénéficient des mêmes garanties générales applicables aux OPCVM soumis à la Loi de 2010. En conséquence, les droits accordés aux actionnaires du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant sont similaires ;
  - Le délai applicable pour examiner les demandes de souscriptions et des rachats à l'égard des Compartiments est le même ;
  - Pas de commission de rachat sur les deux compartiments suite à la suppression définitive de la commission de rachat « Maximum 1% de la valeur nette d'inventaire d'une action » de CLARESCO USA dans le cadre de la fusion.
  - La structure de gestion des Compartiments et les différents prestataires de services assurant la gestion d'investissement, l'administration et la distribution sont identiques.
- Les différences clés suivantes :
  - Le Compartiment Absorbant ne peut pas détenir plus de 40% de son actif en OPCVM et en autres OPC (FIA) alors que le Compartiment Absorbé peut détenir jusqu'à 100% de son actif en OPC.
  - Les dépôts à terme et les liquidités ne peuvent être utilisés qu'à titre accessoire à hauteur de 10% pour le Compartiment Absorbant alors qu'ils peuvent atteindre 49% des actifs nets du compartiment pour le Compartiment Absorbé.

3. Droits des actionnaires et modalités de l'opération

Tout l'actif et tout le passif du Compartiment Absorbé seront transférés au Compartiment Absorbant à la Date Effective et le Compartiment Absorbé cessera d'exister à cette Date Effective. La Fusion ne devrait pas avoir d'incidence sur la façon dont le Compartiment Absorbant est actuellement géré.

A compter de la Date Effective et en échange de cet apport, les actionnaires du Compartiment Absorbé recevront un certain nombre d'actions dans le Compartiment Absorbant (les "**Nouvelles Actions**"). La valeur totale des Nouvelles Actions correspondra à la valeur totale des actifs du Compartiment Absorbé transférés au Compartiment Absorbant à la Date Effective.

Le nombre de Nouvelles Actions attribuées aux actionnaires du Compartiment Absorbé sera déterminé sur base du ratio d'échange obtenu en divisant la valeur nette d'inventaire des actions du Compartiment Absorbé par la valeur nette d'inventaire des actions du Compartiment Absorbant à la Date Effective, en conformité avec les dispositions du Prospectus. Les actionnaires sont priés de noter que la valeur nette d'inventaire par actions du Compartiment Absorbé à la Date Effective peut ne pas être nécessairement la même que celle des actions du Compartiment Absorbant. Par conséquent, alors que la valeur globale de leur participation restera la même, les actionnaires peuvent recevoir un nombre différent d'actions dans le Compartiment Absorbant que le nombre d'actions qu'ils détenaient précédemment dans le Compartiment Absorbé.

La commission de performance du Compartiment Absorbé sera provisionnée dans la valeur nette d'inventaire des actions de ce compartiment jusqu'à la Date Effective, ceci conformément aux dispositions du Prospectus. A la Date Effective, la méthode prévue pour le Compartiment Absorbant s'appliquera, les nouvelles parts du compartiment « Claresco USA » créées seront considérées comme

une souscription sur la base de la VL du jour. En ce qui concerne le calcul de la commission de surperformance du compartiment « Claresco USA », celui-ci sera ajusté en utilisant la méthode actuellement en vigueur pour des souscriptions nouvelles, à savoir la méthode dite de la « neutralisation systématique ». Dès lors qu'une commission de surperformance est provisionnée, la quote-part de la commission de surperformance provisionnée et rattachée aux parts nouvellement souscrites est systématiquement déduite de la provision quotidienne afin de neutraliser l'effet-volume de ces nouvelles parts.

Tout revenu accumulé au sein du Compartiment Absorbé à la Date Effective sera inclus dans le calcul de la valeur nette d'inventaire finale et un tel revenu accumulé sera comptabilisé sur une base continue après la Fusion dans le calcul de la valeur nette d'inventaire par actions effectuée pour le Compartiment Absorbant.

Il est rappelé que des fractions d'actions du Compartiment Absorbé et du Compartiment Absorbant sont émises jusqu'au millième (jusqu'à 3 chiffres après la virgule).

Lors de la conversion, le nombre d'actions alloué après application du rapport de parité entre les valeurs liquidatives sera tronqué. La soulte qui résultera de cette opération sera reversée à la Société. Cette soulte ne peut pas être significative.

Une confirmation du nombre d'actions émises et allouées dans le Compartiment Absorbant sera envoyée à chaque actionnaire du Compartiment Absorbé qui participe à la Fusion après la Date Effective.

Il n'est pas prévu de procéder à un rééquilibrage des portefeuilles des Compartiments avant ou après la Fusion. Les portefeuilles des deux Compartiments sont gérés par la même équipe de gestion avec un positionnement très proche des portefeuilles, compatible avec les stratégies de gestion.

Par ailleurs, à partir de la date du présent avis de Fusion, aucune demande de souscription dans le Compartiment Absorbé ne sera plus acceptée. Les investisseurs qui souhaitent souscrire à des actions du Compartiment Absorbé devront faire une demande de souscription d'actions du Compartiment Absorbant.

Les actionnaires des Compartiments qui ne souhaitent pas participer à la Fusion, peuvent demander le rachat sans frais de leurs actions jusqu'au 17 août 2023 conformément aux dispositions du Prospectus relatives au rachat d'actions. Toute demande de rachat dans ce contexte devra être reçue avant 17 heures (heure de Luxembourg) le 17 août 2023. Les actions qui n'ont pas été présentées au rachat avant 17 heures (heure de Luxembourg) le 17 août 2023, seront transférées au Compartiment Absorbant à la Date Effective.

À la Date Effective, les Nouvelles Actions du Compartiment Absorbant seront émises par la Société et les actions en émission dans le Compartiment Absorbé seront annulées.

En cas de survenance, postérieurement à la date du présent avis et avant la Date Effective, d'un événement susceptible d'avoir une incidence défavorable significative pour le Compartiment Absorbant ou pour le Compartiment Absorbé, leur patrimoine ou leurs actionnaires respectifs, le Conseil d'Administration pourra décider de reporter la Date Effective de cette Fusion ou de l'annuler, sous réserve des mesures préalables nécessaires pour informer sans délai la Commission de Surveillance du Secteur Financier (Luxembourg) et les actionnaires des Compartiments.

4. Documents disponibles

Conformément à l'article 6 du Règlement CSSF N° 10-5, les actionnaires peuvent obtenir, sans frais, au siège social de la Société les documents listés à l'annexe 2.

Le document d'informations clés ("**DIC**") du Compartiment Absorbant est joint au présent avis. Il est conseillé de lire le Prospectus et le DIC du Compartiment Absorbant pour obtenir des informations plus détaillées sur le Compartiment Absorbant et les risques y associés.

Conformément à l'article 71 3) de la loi du 17 décembre 2010, une copie du rapport du réviseur d'entreprises agréé relatif à la Fusion est mise, sur demande et gratuitement, à la disposition des porteurs de parts tant de l'OPCVM absorbé que de l'OPCVM absorbeur et à la disposition des autorités compétentes dont ils dépendent respectivement.

Des informations supplémentaires concernant la Fusion peuvent être obtenues en contactant la société de gestion de la Société, à savoir CLARESCO FINANCE par tout moyen (6, rue Lamennais, 75008 Paris, France – téléphone : +33 (0) 1 53 45 38 28).

5. Coûts et Dépenses

Les coûts et dépenses juridiques, de services de conseil et administratifs de la Fusion seront supportés par la société de gestion de la Société, à savoir CLARESCO FINANCE. Les coûts de transaction liés à l'ajustement du portefeuille du Compartiment Absorbé seront supportés par le Compartiment Absorbé.

Les transferts des actifs sous gestion (et autres positions sur dérivés ou contrats de change le cas échéant) n'auront aucun impact sur la valeur de ces actifs.

6. Informations additionnelles

Si vous avez des questions concernant la Fusion, veuillez contacter CLARESCO FINANCE, 6, rue Lamennais, F-75008 Paris, au numéro de téléphone suivant +33 (0) 1 53 45 38 28) ou votre agent local.

Les actionnaires qui ont des questions ou pour qui ce qui précède n'est pas clair, devraient consulter leur courtier, banquier, conseiller juridique, comptable ou autre conseiller financier indépendant.

Selon le pays de nationalité, de résidence, de domicile fiscal ou de constitution de l'actionnaire, la Fusion pourrait entrainer un événement imposable pour celui-ci. Pour toute question relative aux implications fiscales de la Fusion et aux incidences spécifiques à leur cas individuel, les actionnaires sont priés de contacter leur conseiller fiscal.

Salutations distinguées,

Edouard FERRI
Président du Conseil d'Administration

Annexe 1 : Comparaison entre CLARESCO SICAV – CLARESCO OR ET METAUX PRECIEUX et CLARESCO SICAV – CLARESCO USA

Les actionnaires sont priés de consulter le dernier Prospectus visé de la Société afin d'obtenir plus d'informations sur les caractéristiques respectives des Compartiments.

	Compartiment Absorbé	**Compartiment Absorbant**
Nom	**CLARESCO SICAV CLARESCO OR ET METAUX PRECIEUX**	**CLARESCO SICAV – CLARESCO USA**
Code ISIN	LU0386352719	LU1379103812
Objectif, politique de placement et restrictions d'investissement	Ce compartiment sera investi principalement en actions internationales de sociétés liées à l'or et aux métaux précieux (valeurs minières, industries d'extraction, de matériel et de transport nécessaires à cette activité…). Le choix des secteurs dans leur pondération dépendra des évolutions boursières et sera progressivement adapté. De la même manière, le choix des valeurs à l'intérieur des secteurs suivra la même logique. Les risques pays ne seront pas ignorés et ils seront, dans la même mesure du possible, limités. L'indicateur Philadelphia Gold and Silver Index (XAU – PHLX Gold/Silver Sector) est utilisé aux fins du calcul de la commission de performance, par le biais d'une gestion active. Bien qu'une partie des titres détenus dans le portefeuille du compartiment soient des composants de l'indicateur de référence, le gérant peut prendre des positions importantes dans des titres qui ne sont pas des composants de l'indicateur de référence s'il identifie une opportunité d'investissement spécifique. Le portefeuille du compartiment peut s'écarter de manière significative de l'indicateur de référence. L'allocation en actions internationales se fera sur une base discrétionnaire tant en termes de taille de capitalisation que de répartition sectorielle.	CLARESCO USA vise activement à surperformer sur la durée recommandée de cinq ans son indicateur de référence (indice DJINR, Dow-Jones Industrial Average NR, calculé dividendes nets réinvestis sur cours de clôture), dans le cadre d'une stratégie d'investissement consistant à sélectionner des actions d'entreprises dont le gérant estime que la situation et les perspectives offrent un potentiel d'appréciation durable. L'indicateur de référence est utilisé à titre de comparaison de performance et aux fins du calcul de la commission de performance. Bien que les titres détenus dans le portefeuille du compartiment représentent souvent des composants de l'indicateur de référence et qu'il puisse, en fonction des conditions de marchés, y avoir une certaine proximité avec l'indice de référence en raison de l'univers d'investissement étroit, le gérant peut prendre des positions importantes dans des titres qui ne sont pas des composants de l'indicateur de référence s'il identifie des opportunités d'investissement spécifiques. Le portefeuille du compartiment peut donc s'écarter de manière significative de l'indicateur de référence. CLARESCO USA investit son actif en actions et valeurs assimilées (certificats d'investissement) de sociétés nord-américaines. L'exposition du compartiment sur les actions est en permanence supérieure à 60%. La Société de Gestion prévoit d'investir

	A titre accessoire, le compartiment peut détenir des liquidités comprenant des dépôts espèces et des dépôts à terme ainsi que des OPCVM et des OPC de trésorerie. Cependant et lorsque les conditions de marché le justifient, le compartiment pourra être investi jusqu'à 100% de ses actifs nets en espèces, en dépôts à terme, en produits de taux ou monétaires tels que des obligations, des instruments du marché monétaire négociés régulièrement et dont l'échéance résiduelle ne dépasse pas 12 mois, des OPCVM et des OPC de trésorerie. Le compartiment veillera cependant à éviter toute concentration excessive de ses actifs dans un seul autre OPCVM ou OPC de trésorerie et, de manière générale, au respect des limitations de placement et des règles de répartition des risques décrites à la section 4. Il n'y a aucune restriction quant à la devise d'émission de ces titres. Les dépôts à terme et les liquidités ne pourront cependant dépasser 49% des actifs nets du compartiment ; les dépôts à terme et les liquidités détenus auprès de toute autre contrepartie y compris la Banque Dépositaire ne pourront dépasser 20% des actifs nets du compartiment. La valeur nette d'inventaire est exprimée en Euro.	principalement dans des actions de grandes capitalisations nord-américaines. Les valeurs hors indice sont choisies parmi des valeurs nord-américaines de toutes tailles cotées exclusivement sur les marchés réglementés nord-américain. La sélection des valeurs est l'élément déterminant du processus de gestion qui passe par un examen approfondi de chaque société. Le gérant exerce son jugement à partir des analyses menées sur les points suivants : (1) L'activité de l'entreprise : dynamique des marchés ciblés, position concurrentielle, avantages compétitifs, récurrence des revenus, flexibilité/vulnérabilité des coûts, potentiel de croissance des résultats et du cash-flow. (2) le couple risque/opportunités au regard de la situation financière (solidité du bilan, niveaux de rentabilité, potentiel de croissance), du caractère cyclique et de la valorisation de l'entreprise. (3) la qualité de l'équipe de management : honnêteté/transparence/motivation, capacité à innover/gérer les situations délicates, exécuter. De plus, la Société de Gestion détermine, les principales allocations géographiques et sectorielles à partir de l'analyse des différents éléments macro-économiques (politiques monétaires, indicateurs économiques…), des valorisations boursières des marchés actions et des différents secteurs d'activité. L'exposition du portefeuille de CLARESCO USA au risque actions américaines est comprise entre 60% et 100% de l'actif. CLARESCO USA peut investir ses actifs en actions et parts d'OPCVM ou d'autres OPC de droit français et/ou européens, dans la limite maximale de 10% de son actif pour la gestion de sa

		trésorerie. Les autres OPC devront être des Fonds d'investissement à vocation générale. CLARESCO USA peut effectuer, dans la limite de 10% de l'actif, des dépôts d'une durée maximale de douze mois. Ces dépôts qui permettent de gérer tout ou partie de la trésorerie de CLARESCO USA contribuent, dans ce cadre, à la réalisation de l'objectif de gestion. A titre accessoire, le compartiment peut détenir des liquidités comprenant des dépôts d'espèces et des dépôts à terme ainsi que des OPCVM et des OPC de trésorerie. CLARESCO USA pourra être emprunteur d'espèces de façon temporaire et dans la limite de 10% de son actif, si son compte espèces venait temporairement à être en position débitrice en raison de ses opérations (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscription/rachat…).
Profil des investisseurs	Le compartiment s'adresse à des investisseurs souhaitant placer une part de leurs actifs dans un portefeuille actions internationales axé sur l'or et les métaux précieux et ce, dans une perspective d'investissement à long terme. La durée de placement recommandée est de 5 ans. Le compartiment s'adresse tant à des investisseurs particuliers qu'à des investisseurs institutionnels. Dans le cadre de la règlementation SFDR, une annexe aux documents précontractuels est produite pour les produits financiers Article 8 et 9. L'annexe pour le compartiment Article 8 CLARESCO OR ET METAUX PRECIEUX est disponible en français à la fin de ce prospectus à la page 68 et en anglais sur demande.	CLARESCO USA s'adresse plus particulièrement aux investisseurs qui désirent se constituer un capital à moyen-long terme avec une diversification de leurs placements sur l'Amérique. La durée de placement recommandée est de 5 ans. Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans CLARESCO USA dépend du niveau de risque que l'investisseur souhaite prendre. Ce montant dépend également de paramètres inhérents à l'actionnaire, notamment sa situation patrimoniale. Aussi, il est recommandé à toute personne désireuse de souscrire des parts de CLARESCO USA de contacter son conseiller habituel pour avoir une information ou un conseil, plus adapté à sa situation personnelle. Dans le cadre de la règlementation SFDR, une annexe aux documents précontractuels est produite pour les produits

		financiers Article 8 et 9. L'annexe pour le compartiment Article 8 CLARESCO USA est disponible en français à la fin de ce prospectus à la page 90 et en anglais sur demande.
Synthetic Risk Indicator (SRI)	6	5
Devise d'évaluation des actions	Euro.	Euro.
Devise de consolidation du compartiment	Euro.	Euro.
Jour d'Evaluation	La valeur nette d'inventaire par action est datée de chaque jour ouvrable à Luxembourg et est calculée le jour ouvrable suivant ce jour d'évaluation sur base des cours de bourse du jour d'évaluation. Si le jour d'évaluation est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, le jour d'évaluation sera alors le premier jour ouvrable bancaire suivant.	La valeur nette d'inventaire par action est datée de chaque jour ouvrable à Luxembourg et est calculée le jour ouvrable suivant ce jour d'évaluation sur base des cours de bourse du jour d'évaluation. Si le jour d'évaluation est un jour férié légal ou bancaire à Luxembourg, le jour d'évaluation sera alors le premier jour ouvrable bancaire suivant.
Politique de distribution	Actions de capitalisation.	Actions de capitalisation.
Minimum de souscription	Pas applicable	Pas applicable
Minimum de détention	Pas applicable	Pas applicable
Commissions de gestion et de distribution	2,00% par an.	Maximum 2,40% par an.
Commission de performance	20% de la surperformance de Claresco Or et Métaux Précieux par rapport à son indice de référence : Philadelphia Gold and Silver Index (XAU – PHLX Gold/Silver Sector), converti en euros.	20 % de la surperformance de Claresco USA par rapport à son indice de référence DJINR converti en euros.
Commission de souscription	Pas applicable	Pas applicable

Commission de rachat	Pas applicable	Pas applicable (suite à la suppression définitive de la commission de rachat « Maximum 1% de la valeur nette d'inventaire d'une action » dans le cadre de la fusion).
Commission de conversion	Pas applicable	Pas applicable
Frais courants	3,06%	2,67%
Ordres de souscription	Les demandes de souscription reçues par l'Agent de transfert au plus tard à 17.00 heures (heure de Luxembourg) le Jour d'évaluation, seront traitées, si elles sont acceptées, au prix de souscription calculé le jour suivant ce Jour d'évaluation. Les demandes de souscription reçues après cette heure limite seront prises en considération au prochain Jour d'évaluation.	Les demandes de souscription reçues par l'Agent de transfert au plus tard à 17.00 heures (heure de Luxembourg) le Jour d'évaluation, seront traitées, si elles sont acceptées, au prix de souscription calculé le jour suivant ce Jour d'évaluation. Les demandes de souscription reçues après cette heure limite seront prises en considération au prochain Jour d'évaluation.
Ordres de rachat	Les demandes de rachat reçues par l'Agent de transfert au plus tard à 17.00 heures (heure de Luxembourg) le Jour d'évaluation, seront traitées, si elles sont acceptées, à un prix (le «Prix de Rachat») égal à la valeur nette d'inventaire de cette action telle que calculée le jour suivant ce Jour d'évaluation. Les demandes de rachat reçues après cette heure limite seront prises en considération au prochain Jour d'évaluation.	Les demandes de rachat reçues par l'Agent de transfert au plus tard à 17.00 heures (heure de Luxembourg) le Jour d'évaluation, seront traitées, si elles sont acceptées, à un prix (le «Prix de Rachat») égal à la valeur nette d'inventaire de cette action telle que calculée le jour suivant ce Jour d'évaluation. Les demandes de rachat reçues après cette heure limite seront prises en considération au prochain Jour d'évaluation.
Pays d'enregistrements / pays dans lesquels les actions seront commercialisées	Luxembourg, France	Luxembourg, France

Annexe 2 : Documents réglementaires

Les documents suivants sont mis gratuitement à disposition des actionnaires au siège social de CLARESCO FINANCE situé 6, rue Lamennais 75008 PARIS (France) et au siège social de la Société sis 5 allée Scheffer L-2520 Luxembourg :

- Le projet commun de Fusion.
- La dernière version du prospectus de la Société.
- Le rapport sur la Fusion publié par KPMG Luxembourg société coopérative, réviseur d'entreprises agréé.
- Le certificat délivré par la banque dépositaire de la Société.

Le Document d'Informations Clés (DIC) du Compartiment Absorbant est joint au présent avis et les actionnaires sont invités à le consulter.

Si vous souhaitez obtenir de plus amples informations, veuillez-vous adresser à CLARESCO FINANCE, 6 rue Lamennais, 75008 PARIS ou au siège social de la Société, 5 allée Scheffer L-2520 Luxembourg.

Annexe 3 : Cas particulier de la fiscalité applicable aux actionnaires personnes physiques domiciliés en France

Cette opération est fiscalement transparente. Vous bénéficiez d'un sursis d'imposition. Aucune soulte ne sera versée à l'occasion de cette opération.

La plus-value constatée lors de l'échange n'est pas à prendre en compte pour la détermination de l'impôt sur le revenu, au titre de l'échange.

Cette plus-value doit être différée jusqu'à la cession effective et ultérieure des titres. Vous devrez alors tenir compte de la valeur de souscription de vos actions absorbées et vous serez imposé dans les conditions de droit commun.

Il est de toute façon toujours recommandé aux actionnaires de consulter leurs conseillers fiscaux concernant toutes les conséquences fiscales possibles relatives à toute opération.